

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE MARSSAC SUR TARN**

**STATIONNEMENT ET CIRCULATION INTERDITE  
RUE BLAISE PASCAL**

**Objet : Travaux Gaz  
SPIE CITYNETWORKS ALBI - Chez Sogelink - 69134 DARDILLY CEDEX**

Le Maire de la Commune de MARSSAC sur TARN ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1 et suivants ;  
Vu le Code de la Route, notamment les articles R 417-1 et suivants ;  
Vu le Code Pénal, article R 610-5 relatif à la répression des infractions aux arrêtés de police;  
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R325-12 et R417-10 prescrivant la mise en fourrière des véhicules en stationnement gênant;  
Vu la demande effectuée par l'entreprise SPIE CITYNETWORKS ALBI en date du 27 Mai 2026 ;  
CONSIDERANT que les travaux ne sont pas compatibles avec le maintien normal du stationnement et de la circulation ;

**du lundi 15 au lundi 22 Juin 2026**

**ARRÊTE**

- Article 1<sup>er</sup> :** Afin de permettre les travaux cités en objet, le stationnement et la circulation seront interdite, aux droits de la zone de chantier sur la période mentionnée ci-dessus.
- Article 2 :** Ces règles de circulation seront signalées aux usagers, conformément aux dispositions du Livre I, huitième partie, de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière. Cette signalisation sera à la charge de l'entreprise SPIE CITYNETWORKS ALBI.
- Article 3 :** Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage à la Mairie et à proximité du chantier.
- Article 5 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et transmis aux tribunaux compétents.
- Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera faite :
- au Directeur Départemental des Services de Secours et d'Incendie du Tarn,
  - au Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Albi,
  - à l'entreprise SPIE CITYNETWORKS ALBI,
- chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marssac sur Tarn, le 01 Juin 2026

Le Maire



Jean-Pierre CASSAGNES